

## **AVIS PUBLIC**

### **RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TYPE : TRIENNAL 1<sup>ère</sup> ANNÉE (2023-2024-2025)**

AVIS PUBLIC À TOUS LES CONTRIBUABLES NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024

**PRENEZ AVIS** que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham devant être en vigueur pour les exercices financiers 2023-2024-2025 a été déposé à mon bureau le 31 août 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- La demande doit être déposée avant le 31 avril 2023;
- La demande doit être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Drummond**  
436, rue Lindsay  
Drummondville (Québec) J2B 1G6

- La demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **MRC-200** et **MRC-430** de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham,  
Ce 31<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.



Emilie Trottier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière